

Le paradoxe du Sydeme

20 janvier 2020

Que ce soit la redevance ou la taxe, elle repose sur un principe simple :

je réduis le volume de mes déchets <=> je réduis le montant de ma facture !

C'est ce qui semble logique et pourtant, il y a dans notre cas (et peut-être ailleurs en France) le **paradoxe du Sydeme**.

Voici mon premier exemple :



Nous sommes tous d'accord pour reconnaître que c'est ainsi que fonctionne une entreprise. **S'il n'y a pas de fournisseurs**, que ce soit une usine ou un magasin, il n'y aura pas de produits à vendre et **impossible d'avoir des rentrés d'argent**.

Voyons maintenant le fonctionnement basique du Sydeme :



En comptabilité, j'ai appris qu'il fallait que la balance comptable ressemble un peu à cela :



mais en ce qui concerne le Sydeme, cela ressemble actuellement à cela :

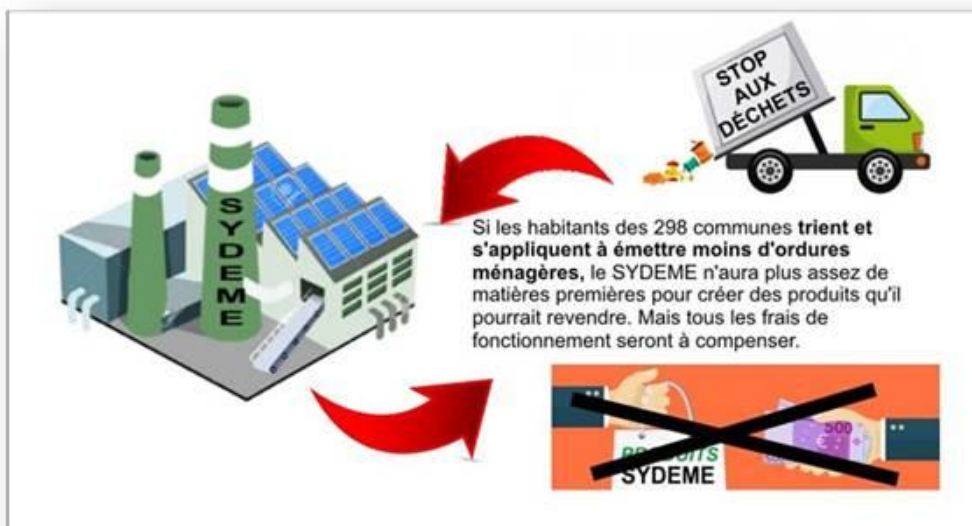


La redevance incitative :



« **Plus vous trie, moins vous paierez, c'est un leurre** » tient à préciser dans le RL (2018) Mr François Trombini, maire de Téterchen et vice président de la CCPB chargé des ordures ménagères.





C'est le paradoxe du Sydème !

**Moins vous mettez de déchets dans vos poubelles,
et plus vous paierez pour compenser les pertes financières.**

Le Sydeme a été créé comme une entreprise commerciale classique, mais avec des fournisseurs de matières premières qui ne seraient pas rémunérés mais qui paieraient une partie des frais de fonctionnement.



Il faut aujourd'hui arrêter le SYDEME tel qu'il est. Basé sur un fonctionnement mercantile, ce sont 375 000 habitants qui seront encore et toujours impactés financièrement par le **fonctionnement DÉBILE** (et je soutiens ce que j'écris) du Sydeme.

Alors que les redevances se fassent au poids, aux sacs, qu'elles soient incitatives ou pas, dans notre cas, cela ne changera rien en finalité.

Jean-Marie Le Braz